



BXM/CP

**DECISION MUNICIPALE DM\_2024\_113**

Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de la Ville de Bègles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122.22 et L 2122.23 (articles L 122.20 et 21 du Code des Communes modifiés par la loi n° 96-142 du 21 février 1996),

Vu la délibération n° 23 du Conseil municipal en date du 17 novembre 2020 enregistrée par les Services Préfectoraux le 18 novembre 2020,

Vu la décision municipale 2023-057 du 121/09/2023 relative à la signature du marché de « travaux d'agrandissement du restaurant scolaire de l'école maternelle Ferdinand Buisson »,

**- DECIDE -**

**ARTICLE 1** - De souscrire l'avenant n° 1 aux lots 2 et 8 du marché de « travaux d'agrandissement du restaurant scolaire de l'école maternelle Ferdinand Buisson » portant sur les modifications suivantes :

- Lot 2 – Charpente – couverture murs – ossature bois : SYSTEME BOIS CONCEPT, 17 avenue des quinze ponts, 16120 CHATEAU NEUF SUR CHARENTE portant sur une modification conduisant à une diminution de montant de montant de 1 080,00 € HT
- Lot 8 – Peintures : MLS AQUITAINE, 23 chemin d'Arcins, 33360 LATRESNE portant sur une modification conduisant à une diminution de montant de montant de 1 000,00 € HT

**ARTICLE 2** - Le montant global sera inscrit au Budget principal de la Ville, chapitre 23, article 2313.

.../...

**ARTICLE 3** - Cette décision sera soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil municipal.

Fait à Bègles, le 28/10/2024

**Clément ROSSIGNOL PUECH**



**Maire de Bègles**  
**Vice-Président de Bordeaux Métropole**